

PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration

**Procès-verbal de la séance
régulière du conseil d'administration
du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 18 octobre 2023 à 19 h 30,
à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec
(Québec) G3K 1X5 et par visioconférence**

SONT PRÉSENTS

M ^{me} Francine Dion	Présidente
M. Benoît Duchesne	Vice-président
M ^{me} Jane Hicks	Secrétaire
M ^{me} Maryline Côté	Administratrice
M. Maxime Falardeau (en ligne)	Administrateur
M. Charles Gillespie (en ligne)	Administrateur
M ^{me} Louise Sauvageau	Administratrice
M. Jean Thibault	Trésorier
M ^{me} Lyne Vézina	Administratrice
M ^{me} Bianca Dussault	Conseillère municipale

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien

Onze citoyens sont présents à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la huitième séance régulière de l'année 2023 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 18 octobre 2023, à 19 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5, et en visioconférence.

- | | |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 19 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 32 |
| 3. Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2023 | 19 h 35 |
| 4. Période d'information de la conseillère municipale | 19 h 37 |
| 5. Période de questions et commentaires du public | 19 h 47 |
| 6. Suivi des activités du conseil de quartier | 20 h 00 |
| • Activité de sécurité routière | |
| • Présentation sur l'immigration | |
| • Appui au conseil de quartier des Châtelers pour le lien cyclable | |
| • Lieu d'intérêt potentiel pour l'aménagement d'espaces publics dans le quartier | |
| 7. Information, correspondance et trésorerie | 20 h 15 |
| 8. Varia | 20 h 25 |
| 9. Levée de l'assemblée | 20 h 30 |

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :
Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 4179, sayana.khuon@ville.quebec.qc.ca

23-10-01 Ouverture de l'assemblée

À 19 h 30, M^{me} Francine Dion procède à l'ouverture de l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

23-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Thibault, appuyé par M^{me} Marilyne Côté, d'adopter l'ordre du jour après avoir ajouté le sujet « Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels » au point 6. *La proposition est acceptée à l'unanimité.*

23-10-03 Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2023

Résolution CQVB-23-CA-32

Il est proposé par M. Benoît Duchesne, appuyé par M^{me} Jane Hicks, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2023 après avoir apporté une correction à la page 5.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-10-04 Période d'information de la conseillère municipale

M^{me} Bianca Dussault partage certaines informations :

- Le succès de l'activité de sécurité routière du 30 septembre dernier a été partagé au conseil municipal. D'ailleurs, M. Pierre-Luc Lachance, conseiller municipal du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur et vice-président du comité exécutif, a pris part à l'activité et a témoigné son appréciation;
- Le dossier d'ajout d'un lien cyclable entre Val-Bélair et les autres quartiers environnants a été déposé auprès des autorités compétentes;
- Elle participera dans les prochains jours, en compagnie d'autres élus de la couronne Nord, à une tournée de repérage des problématiques de déplacement à vélo, à pied ou en autobus qui leur ont été partagées par les citoyens;
- La mascarade de l'Halloween se tiendra encore cette année sur la rue Racine, le samedi 28 octobre 2023. Elle invite les citoyens à participer en grand nombre.

Elle répond ensuite aux questions des administrateurs.

23-10-04 Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne invite les membres du conseil de quartier et la population à participer à son projet de maîtrise, réalisé en collaboration avec l'organisme l'Amarrage. Ce projet vise à créer

un outil de sensibilisation pour aider l'intégration des personnes vivant avec un problème de santé mentale. Elle remet une publicité à cet effet. Il est possible de communiquer par courriel avec elle pour s'inscrire ou pour en apprendre davantage sur le projet à l'adresse maell.larouche.1@ulaval.ca.

Six citoyens prennent la parole à tour de rôle pour dénoncer l'interdiction de stationner des deux côtés qui a été installée récemment sur la rue du Jasmin. Ils expliquent que la rue est peu passante, qu'elle comprend une dizaine de maisons et que cela brime leur vie familiale et sociale. Ils comprennent que la rue n'est pas très large et auraient pu accepter une interdiction sur un seul côté. De plus, ils aimeraient comprendre pourquoi ils n'ont pas été consultés avant la mise en place de l'interdiction. M^{me} Bianca Dussault explique que la nouvelle réglementation fait probablement suite à un bon nombre de plaintes de résidents du secteur. La Ville peut aussi agir dans le cadre de différentes problématiques liées notamment au déneigement ou à la visibilité. Elle fera les démarches auprès de la Ville pour connaître les raisons justifiant cette nouvelle signalisation et connaître l'historique de plainte, le cas échéant. Elle demande aux citoyens de lui transmettre leurs coordonnées par courriel et s'engage à leur assurer un suivi. De plus, s'ils le souhaitent, il leur est possible de préparer une pétition, de la faire signer par les citoyens de la rue du Jasmin et de la déposer à la prochaine réunion du conseil d'arrondissement.

En appui aux citoyens, le conseil de quartier adopte la résolution suivante.

Résolution CQVB-23-CA-33

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, appuyée par M. Benoît Duchesne, il est résolu de demander au Service de transport et de la mobilité intelligente de la Ville de Québec de réviser sa décision d'interdire le stationnement des deux côtés sur la rue du Jasmin.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

23-10-05 Suivi des activités du conseil de quartier

- Activité de sécurité routière

C'est avec fierté que la présidente annonce que l'activité organisée le 30 septembre dernier a accueilli plus de 300 visiteurs. Pour cette troisième édition, un autobus du RTC, un camion avec une grappe à neige, une niveleuse et une chenillette de trottoir étaient sur place, de même qu'un véhicule de contrôle routier et une voiture de police. Des jeux gonflables, une machine à barbe à papa et un trajet à suivre en voiturette étaient également disponibles pour amuser les enfants. Un photographe était sur place pour immortaliser la journée. Enfin, des organismes communautaires comme la Maison de la Famille Saint-Ambroise, le Groupe Amarrage, le Cercle des fermières, la Maison des Jeunes l'inter'Actif 12-35 ans et les Scouts étaient présents. Selon les commentaires recueillis tout au long de la journée, elle peut affirmer que l'événement a été un succès.

Elle remercie tous les administrateurs pour leur contribution au succès de cette activité, tant à l'organisation, au montage ou au démontage du site, de même que pour l'animation de la journée.

M. Benoît Duchesne partage à l'écran les photos prises lors de l'événement et le lien menant à la vidéo réalisée à partir d'un drone sera transmis aux administrateurs.

Les administrateurs félicitent M^{me} Dion pour son implication et son dynamisme dans l'organisation de cette activité.

Pour une prochaine année, un badge permettant d'identifier les membres du conseil de quartier sera distribué à chaque administrateur sur place.

Enfin, le trésorier dépose un bilan provisoire des dépenses liées aux activités de l'année 2023. Le bilan complet sera présenté lors d'une prochaine réunion.

- **Présentation sur l'immigration**

La présidente fait un bref résumé de la conférence sur l'immigration à laquelle elle a participé dont l'objectif principal est de renforcer les mécanismes de concertation et la structure d'accueil des immigrants dans la Ville de Québec. Elle présente quelques besoins qui ont été énoncés et qui doivent être comblés pour faciliter l'intégration des immigrants, notamment en matière d'interprétariat, d'avoir un logement abordable et suffisamment grand pour accueillir l'ensemble de la famille, etc.

- **Appui au conseil de quartier des Châtels pour le lien cyclable**

La présidente partage certaines informations en suivi de la dernière réunion de la Table de concertation Vélo à laquelle elle a récemment participé. Elle explique que le Conseil de quartier Des Châtels a entamé des démarches en vue de pouvoir assurer des liens cyclables reliant les différents quartiers de la Haute-Saint-Charles. Elle présente un projet de résolution.

Résolution CQVB-23-CA-34

Sur proposition de M^{me} Francine Dion, appuyé par M. Jean Thibault, il est résolu de soutenir le Conseil de quartier Des Châtels dans sa demande à la Ville de Québec d'initier rapidement une démarche d'amélioration de la mobilité active dans le quartier Des Châtels et les quartiers connexes.

Considérant que des actions environnementales doivent être initiées pour lutter contre les changements climatiques afin de contribuer au bien-être actuel et futur des citoyens du quartier;

Considérant que le secteur des transports constitue la plus grande cause d'émission de GES et de pollution;

Considérant que la mobilité active (déplacements effectués à l'aide de l'énergie humaine, avec ou sans assistance électrique) est déficitaire dans le quartier;

Considérant que de meilleurs aménagements (trottoirs larges, passages bien déneigés, liens multifonctionnels de qualité séparés de la chaussée, cycles prioritaires aux feux de circulation, etc.) augmentent le sentiment de confort et de sécurité et, de ce fait, attirent une plus grande proportion de citoyens à se déplacer activement;

Considérant que de nombreuses études démontrent les bienfaits sur la santé des déplacements actifs;

Considérant que la mobilité active entraîne des retombées économiques individuelles et collectives positives;

Considérant qu'il est important de favoriser les déplacements actifs à proximité des écoles pour offrir une alternative aux parents souvent pressés qui déposent les enfants en automobile, et de diminuer les risques associés à la présence de véhicules, lourds et rapides, près des enfants à pied ou à vélo;

Considérant que les pôles importants du quartier pourraient facilement être reliés par des liens multifonctionnels;

Considérant que l'amélioration de la mobilité active du quartier contribuerait à diminuer le problème d'enclavement des citoyens du quartier de Val-Bélair pour les déplacements vers le sud et des citoyens du quartier de l'aéroport pour les déplacements vers l'est;

Considérant que la Table de concertation vélo appuie la présente résolution (confirmée à la rencontre du 29 novembre 2022);

Considérant que ce besoin est en parfaite adéquation avec la Vision de la mobilité active 2023-2027 de la Ville de Québec.

Considérant la résolution adoptée par le conseil de quartier Des Châtelains, le 7 décembre 2022.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Lieu d'intérêt potentiel pour l'aménagement d'espaces publics dans le quartier

En suivi de la demande adressée par M^{me} Christina Buccica, la présidente suggère quelques lieux d'intérêt qui pourraient être aménagés en espaces publics :

- Le terrain actuellement vacant sur le boulevard Pie-XI Nord, à l'extrémité de la rue du Golf;
 - Le secteur près de la rue de l'Escarpement qui bénéficierait de l'ajout d'un parc;
 - La pointe de terrain au coin des rues Amiral et de l'Aéroport;
 - Le Parc Belle-Eau.
- Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

Suivant l'adoption de la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, il y a lieu pour le conseil de quartier de désigner un administrateur qui aura la responsabilité d'assurer les suivis requis pour respecter les dispositions législatives.

Résolution CQVB-23-CA-35

Sur proposition de M^{me} Maryline Côté, appuyée par M^{me} Louise Sauvageau, il est résolu de désigner M^{me} Jane Hicks à titre de responsable de l'application des dispositions de la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels pour le Conseil de quartier de Val-Bélair. Résolution adoptée à l'unanimité.

23-10-07 Information, correspondance et trésorerie

- Informations
 - Une séance d'information sur le plan régional des milieux humides et hydriques aura lieu le 26 octobre prochain et l'inscription est obligatoire;
 - Une consultation sur la plantation d'arbres est prévue le 23 octobre 2023;
 - Une présentation sur l'aménagement du Parc Saint-Anne sera faite à la réunion du Conseil de Quartier du mois de novembre;
 - Une présentation sur la vision de la mobilité active aura lieu en novembre, les détails suivront prochainement;
 - Une formation adressée aux nouveaux administrateurs sur les normes d'urbanisme sera offerte le 7 novembre 2023;
 - Une consultation sur la cinéraire sera présentée en décembre prochain.

Trésorerie

Le solde du compte était de 9 291,59 \$ au 28 septembre 2023.

Résolution CQVB-23-CA-36

Il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M. Charles Gillespie, d'autoriser le paiement d'un montant de 210 \$ (chèque # 248) à M^{me} Caroline Ouellet, pour la rédaction des procès-verbaux des séances des mois de juin et septembre 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQVB-23-CA-37

Il est proposé par M. Jean Thibault, appuyé par M. Benoît Duchesne, d'autoriser le paiement d'un montant de 1 063,52 \$ (chèque # 246) à Jeux gonflable Québec, pour la location de jeux gonflables lors de l'activité de sécurité routière du 30 septembre dernier.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQVB-23-CA-38

Il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M. Benoît Duchesne, d'autoriser le paiement d'un montant de 1 954,58 \$ (chèque # 249) à GEO 360, pour la prise de photographies lors de l'activité de sécurité routière réalisée à l'École Jules-Émond – Amédée-Boutin.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQVB-23-CA-39

Il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M^{me} Louise Sauvageau, d'autoriser le paiement d'un montant de 1 667,14 \$ (chèque # 250) à GEO 360, pour la prise de photographies lors de l'activité de sécurité routière du 30 septembre dernier.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQVB-23-CA-40

Il est proposé par M^{me} Lyne Vézina, appuyée par M. Benoît Duchesne, d'autoriser le paiement d'un montant de 1 759,12 \$ (chèque # 251) à Acquis Route, pour la réalisation de l'activité de sécurité routière.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQVB-23-CA-41

Il est proposé par M^{me} Maryline Côté, appuyée par M^{me} Lyne Vézina, d'autoriser le paiement d'un montant de 765,73 \$ (chèque # 247) à Lado lettrage, pour la conception des affichages pour l'activité de sécurité routière.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

23-10-08 Varia

Aucun sujet n'est discuté.

23-10-09 Levée de l'assemblée

À 21 h 38, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment adoptée de M^{me} Louise Sauvageau, la séance est levée.

Le procès-verbal est rédigé par M^{me} Caroline Ouellet et révisé par M^{me} Jane Hicks, secrétaire.

Francine Dion, présidente

Jane Hicks, secrétaire